

Macron parle de la Déclaration des droits de l'homme. Ce n'est pas la Corée du Nord mais...



[Source : insolentiae.com]

Par Charles Sannat

Plus on vous parle de quelque chose, et moins cette chose existe.

C'est une forme d'inversion qui devient systématique, une inversion où les mots perdent leur sens.

Les plans de sauvegarde de l'emploi détruisent votre boulot.

France Travail s'occupe de ceux qui sont sans travail.

Alors, quand Macron parle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en s'étant assis dessus au sens premier et littéral du terme lors de sa funeste décision concernant le passe sanitaire il y a de quoi rire.

Il y a 75 ans à Paris fut adopté un texte qui héritait d'une longue tradition des Lumières, et l'élargissait aux dimensions du monde : la Déclaration universelle des droits de l'Homme. [pic.twitter.com/qxQxqGjbks](https://pic.twitter.com/qxQxqGjbks)

– Emmanuel Macron (@EmmanuelMacron) December 10, 2023

Rire jaune.

Quand on entend le mamamouchi en chef, des trémolos dans la voix, reprendre son souffle comme un acteur mauvais de série B surjouant un rôle mal appris, il y a de quoi se pincer.

Alors, rappelons à tous la Déclaration des droits de l'homme. Consultable ici

sur le site du Conseil Constitutionnel.

Lisez attentivement les articles 4 et 5.

#### Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

#### Article 5

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Les choses sont très simples.

L'État et les citoyens auraient pu penser que ne pas se vacciner allait nuire à autrui et rendre obligatoire la vaccination. Dans ce cas, alors, la loi pouvait contraindre.

Le problème constitutionnel majeur qui s'est posé est facile à comprendre.

La vaccination n'ayant jamais été obligatoire, alors le passe sanitaire a contraint à faire des choses que la loi n'ordonnait pas.

Nous sommes dans un cas d'école d'anticonstitutionnalité.

Le président est responsable de l'avoir pensé et mis en place.

Le Conseil Constitutionnel coupable de l'avoir validé.

Alors nous ne sommes pas encore en Corée du Nord, et plus on vous parle de la Corée du Nord plus cela devrait vous inquiéter, car se comparer à la Corée du Nord pour se rassurer n'est quand même pas très rassurant justement !

Plus grave.

Les textes ont été écrits et les institutions ont été pensées justement pour nous éviter de devenir la Corée du Nord.

Cette sortie présidentielle est d'une indécence dont seul ce président a le secret.

Charles SANNAT

« Ceci est un article "presslib", c'est-à-dire libre de reproduction en tout

ou en partie à condition que le présent alinéa soit reproduit à sa suite.  
Insolentiae.com est le site sur lequel Charles Sannat s'exprime  
quotidiennement et livre un décryptage impertinent et sans concession de  
l'actualité économique. Merci de visiter mon site. Vous pouvez vous abonner  
gratuitement à la lettre d'information quotidienne sur [www.insolentiae.com](http://www.insolentiae.com). »